

à la *Corogne* où ils avoient été contraints de relâcher à leur retour de *St. Domingue*, leur oncle échappé, & sont arrivés à *Port-Louis* en Bretagne avec une charge de plus de trois millions en sucre & en café; mais ces Bâtimens ayant fait eau, une partie de leurs marchandises est endommagée. Le *Vaillant*, à cause des vents contraires, a été trois jours sans pouvoir entrer dans le Port.

Le Roi a fait signifier aux Armateurs de son Royaume, qu'ils eussent à respecter dans leurs courses, les Côtes, les Golfes & les Rivières de la République des Provinces-Unies, & sous des peines rigoureuses en cas de contravention. On veut que la neutralité, si bien observée par cette République dans la guerre maritime de la France avec l'Angleterre, soit en tous lieux bien considérée & respectée.

Ayant marqué de l'*Inde* ce qui s'en présentoit, dans l'article d'Angleterre de ce Journal, on n'a rien ici à y ajouter, si ce n'est qu'on est fort en crainte pour *Pondichery*, ce Chef-lieu des Etablissmens François à la Côte de *Coromandel*.

Il se présente des discussions à l'égard de quelques Parlemens. Celui de *Grenoble* n'ayant pas obéi à des Lettres de Jussion pour l'enregistrement de l'Edit & Déclaration du Roi du mois de Février 1760, touchant le troisième Vingtième, sur l'imposition duquel il a fait d'itératives remontrances. Les ordres ont été envoyés à Mr. de Marcieux, Lieutenant-Général commandant en *Dauphiné*, de se rendre au Parlement, & d'y faire enregistrer cet Edit; ce qu'il a exécuté. Les Membres de cette Cour de Justice ont fait à peu près en cette occasion ce qu'ont fait quelques autres